



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents de la liste majoritaire : MM. LOMBARDO – CASCANI (proc de N. Wenzinger) – CHESTA – LATY (proc de A Dubbiosi) – DELORME – LESNE – DROUARD – FISCHER – BARLET – HATTIGER – NOSSARDI – Mmes ZEROUAL POMERO (proc de F Guillaud) – GENET – PANNEAU – GARCIA – SKYRONKA – GONZALES – MELLERIN – PIASCO – BOURJADE

Présents de la liste minoritaire : M. DEBEIRE – Mmes BALZAN – BOINNARD BERNA – FECOURT

Présence du Directeur Général des Services, M. Saulnier – Mmes COURTIGNON-DEBOST, adjointe du DGS – IOTTI, responsable du service Urbanisme

Présence de la correspondante de Nice Matin

Environ 150 personnes dans le public

Désignation de la secrétaire de séance : 2 candidates : Mme Fécourt du groupe minoritaire et Mme Bourjade du groupe majoritaire. Mme Bourjade est élue secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour par M. le Maire

M. le maire : je peux comprendre aisément pourquoi vous êtes là, nous allons prendre une motion qui engage l'avenir du Rouret, le destin de la commune et je dirais même heureux de vous voir aussi nombreux pour pouvoir nous épauler. Vous êtes notre force, sans vous ce soir nous ne sommes rien.

Le procès-verbal de la dernière séance et le compte rendu des décisions du maire seront présentés lors de la prochaine séance prévue en décembre 2025. Vous pouvez comprendre aisément qu'il est difficile dans un laps de temps aussi court de pouvoir préparer l'ensemble des documents habituels.

Nous avons le vote à main levée conformément à l'usage habituel. Toutefois, au regard de l'article L 2121- 21 du CGCT, si un tiers des membres présent en fait la demande, le vote se déroulera alors à bulletin secret.

Je vais vous inviter d'abord à voter pour un vote à main levée. Si tout le monde est d'accord, alors on poursuit dans cette direction après la lecture de la motion bien sûr. S'il y a un tiers des personnes parmi vous qui décident que cela doit se passer à bulletin secret, alors on rentrera dans une autre logique et on procèdera au vote à bulletin secret. Je ne vous cache pas que je préfère le vote à main levée, d'abord parce que ça ira un petit peu plus vite et que chacun pourra se déterminer en son âme et conscience comme il l'entend quand même.

Qui est pour le vote à main levée ? le public ne vote pas !

Qui est contre ? 3 personnes sont pour le vote à bulletin secret, ce qui ne représente pas le tiers de l'ensemble des membres du conseil municipal. Donc, on va proposer à un vote à main levée.

Dans le cas des procurations, le porteur de la procuration comptabilise deux voix.

Il nous est proposé ce soir au vote une motion qui engage l'avenir et le destin de la commune, qui engage également la vision que nous avons de l'aménagement du territoire et des valeurs que nous souhaitons porter tous

ensemble parce que je pense que si vous êtes là, c'est que vous voulez porter les mêmes valeurs que nous, des valeurs dont nous avons été les artisans au fil des conseils municipaux que j'ai eu l'honneur de présider et qui aujourd'hui démontrent que vous êtes attachés à ce que nous avons fait pour ce village, à savoir développer des sujets qui rassemblent et qui créent une personnalité à ce village du Rouret que nous avons, nous aussi, envie de conserver.

Je tiens à m'adresser tout particulièrement à vous, à vous dire, à ceux qui sont mobilisés autour de la pétition citoyenne contre le projet d'implantation d'un restaurant de type fast food sur notre commune, votre engagement, votre sollicitude à l'égard du Rouret, c'est-à-dire vos bons soins sont démontrés. Votre résolution collective a permis de faire entendre une voix, celles des habitants. Il était important que nous soyons épaulés, des habitants profondément attachés à leur cadre de vie et à celle de leurs enfants, à la personnalité du Rouret. Cette personnalité, je le rappelle, nous avons été au fil des années, et chaque conseil municipal peut s'enorgueillir d'avoir été l'artisan. Un travail en profondeur, un travail lent, soigneux pour protéger ce village et lui créer une image, une personnalité qui lui va bien et que nous avons envie de conserver.

Donc, vous avez rappelé par votre action que la démocratie locale vit aussi au quotidien dans la participation, le dialogue et la défense du bien commun, ce bien commun qui vous intéresse tous et qui nous intéresse tous et qui comme je le rappelais la dernière fois : nous ne sommes pas en tant que collectivité commune le dernier km après les lois, les engagements de l'Etat, nous sommes le premier km, c'est-à-dire que vous comptez tous, nous comptons tous. Je me classe parmi vous, je suis moi-même citoyen et tous ceux qui m'entourent le sont aussi, citoyens habitants de cette commune. Nous pensons très sincèrement que nous avons au fond de nous cette idée que nous sommes véritablement le premier kilomètre qui porte justement l'avenir du village et que c'est important de faire en sorte de continuer à nous battre comme nous l'avons fait depuis toujours au service de ce village qui porte maintenant une identité et qui doit rester fidèle à son âme.

Nous savons tous combien les propositions de restauration rapide standardisée sont proposées partout à travers le monde. La société de consommation n'en finit plus de nous proposer de nouveaux modes de vie, je ne dis pas qu'il faut s'y opposer, je dis qu'on a chacun le droit d'y aller. En revanche, vous avez des villes voisines qui vous proposent justement ces restaurations rapides et c'est à dix minutes de notre territoire. Celui qui a vraiment envie de se nourrir, de temps à autre, de se faire plaisir ainsi qu'à sa famille peut très bien le faire. Pour autant, nous sommes arc-boutés sur l'idée que nous n'avons pas besoin de cela au Rouret pour faire de notre village ce que nous avons envie qu'il devienne.

Cette restauration rapide chez nos jeunes a malheureusement pour mauvais effet d'encourager des habitudes alimentaires déséquilibrées, d'augmenter les risques d'obésité et de banaliser une consommation ultra transformée, éloignée des valeurs que nous portons, des valeurs d'éducation nutritionnelle que nous avons ouvertes il y a plus de 20 ans au travers de l'alimentation biologique à la cantine. Cela ne s'est pas résumé à servir des produits alimentaires 100 % bio, cela s'est résumé également au travers des différentes entreprises de restauration, à faire de l'éducation nutritionnelle. On voit bien qu'on ne peut pas aujourd'hui casser ce rythme-là. Je disais la dernière fois, qu'au niveau du collège également, il y a une cantine. Les collèges participent de cette volonté de fournir aux enfants une alimentation issue soit de l'agriculture biologique avec le Projet Alimentaire Territorial porté par le Département, soit une alimentation issue de produits dits raisonnés. Tout ceci rentre dans une démarche globale, cela vient de par la proximité avec le collège contrarier tous ces effets et nous ne souhaitons pas que cela se produise, tout comme vous.

Il y a eu la cantine bio, il y a eu le marché local : la maison du terroir. Cela a été un travail important porté pendant plus d'une décennie par la commune pour déboucher sur la vente directe de produits locaux. C'est quelque chose que nous avons voulu, soutenu, accompagné et la CASA a fini par admettre que c'était une excellente idée. Aujourd'hui, c'est un des fleurons de la CASA parce que cela a fait florès. Plus de 22 départements de France sont venus visiter ce lieu. On était déjà là dans cette transmission, cette volonté d'apprentissage d'une consommation de produits sains, de savoir manger sain, des produits avec des risques à faible toxicité. Je n'élimine pas totalement la toxicité. Un produit moins chargé en pesticide ou en chimie industrielle est moins nocif pour la santé.

Merci à vous tous, quand bien même nous portons tous des différences, nous sommes tous différents et nous avons tous dans l'idée que, moi-même je suis parfois allé avec mes petits enfants qui me demandaient d'aller au bio (il a sûrement voulu dire Mc Do !) tout en leur expliquant « je vous préviens ce n'est pas bon » Je crois que c'est ce que vous faites. Merci pour votre aide, votre énergie, nous ne sommes forts que de la force que vous nous donnez. Le dialogue entre les citoyens, entre l'institution et les habitants doit se poursuivre, c'est ensemble que nous continuerons à bâtir un Rouret ancré au cœur de l'ensemble des valeurs que je viens de vous indiquer.

Merci à vous tous d'être là ce soir.

Je vais passer à la lecture de la motion.

1. Administration Générale

Mme Sylvie Boinnard Berna :

Vous parliez de dialogue, ce qui est pour nous très bien. En préambule, nous avons une requête à formuler. Comme un grand nombre d'habitants inquiets de ce projet se sont déplacés ce soir, comme la semaine dernière et en plus grand nombre, il nous paraît essentiel de leur donner la parole, une fois n'est pas coutume.

M. le maire : *mais Madame, j'allais justement le dire, je ne comprends pas pourquoi vous êtes intervenue avant. Je vous invite tous, on fera le petit quart d'heure d'échanges à la fin de cette soirée. Je ne veux pas faire durer trop longtemps, je sais qu'il y a plein de choses à dire et en plus, je reçois plein d'accusations au travers des réseaux que depuis quelques jours j'appelle asociaux, parce que j'ai des accusations infondées qui tombent sur moi, qui me font vivre, parce que je suis un être humain, une certaine dose de souffrances. Je ne comprends pas, je suis hébété parfois de propos qui sont tenus, voire qui dévoient la réalité. Dans le quart d'heure, chacun pourra s'exprimer et obtenir des réponses. En tous les cas, les réponses qui ne sont issues que du droit français, ce n'est pas nous conseil municipal du Rouret qui faisons le droit. Le droit se fait à l'assemblée nationale, au Sénat, à l'Europe et dans le monde.*

Oui Madame, j'avais prévu de permettre à chacun, pendant 15-20 minutes, tout ceci doit se faire dans la courtoisie, l'harmonie, la bonne entente et chacun s'exprimera comme il l'entend, avec ses mots, avec sa façon d'intervenir. Il n'y a pas de sanction, chacun dira ce qu'il a envie de dire. Dans la mesure du possible, si moi ou quelqu'un d'entre nous peut apporter réponse, il le fera.

1.1 MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE L'IMPLANTATION D'UN RESTAURANT DE TYPE « FAST-FOOD » SUR LA COMMUNE DU ROURET

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé par délibérations des 19/12/2019, Ms1 du 26/11/2020, Mdc1 du 15/06/2023 et Ms2 du 19/12/2024 (Cela concerne la suppression d'erreurs matérielles) ;

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant la demande d'autorisation à construire déposée par la **société K&M immobilier en date du 23 juin 2025** pour la construction d'un **restaurant de type « Fast- Food »** sur un terrain privé, cadastré section BD 127 (2704 m²), situé dans la zone à vocation commerciale Ue du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Considérant que l'instruction de ce permis relève d'une procédure administrative strictement encadrée par le Code de l'urbanisme (j'ai vu sur les réseaux « Pourquoi la mairie ne dit rien ? c'est parce que c'est encadré), **la Commune se doit d'accepter d'instruire toute demande d'urbanisme visant à obtenir une**

autorisation à construire dans le cadre du droit des sols (il est clair que la seule mention qui est faite, c'est la mention légale qui est affichée à la porte et on ne peut pas claironner M. ou Mme X a déposé un PC pour sa villa ou sa piscine, vous comprendrez qu'on rentre là dans quelque chose qui fait partie de l'intime, là il s'agit d'un fast food, c'est affiché à la porte de la mairie et cet affichage a suffi, c'est grâce à lui je pense que cela a suffi à développer cette pétition puissante que vous avez signée);

Considérant que **cette demande de permis de construire en cours d'instruction ne peut faire l'objet d'une lecture par le public des documents graphiques et écrits. De fait, aucune communication en dehors de mention légale d'affichage obligatoire ne peut être produite** (je précise pendant le temps de l'instruction, après qu'on aboutisse à un permis de construire positif ou à un permis de construire négatif, chacun pourra se saisir du document, faire recours s'il y a intérêt à agir ou l'accepter, nous sommes obligés de rester dans cette nécessité de ne rien communiquer pendant le temps de l'instruction);

Considérant que la mention légale affichée dans la vitrine dédiée à cet effet sous le porche de la mairie a suffi à soulever une **opposition puissante exprimée par de nombreux habitants** dans le cadre de la **pétition citoyenne** « Non à un fast-food au Rouret » ;

Considérant, d'une part, que la demande porte sur **l'édification et la création d'un restaurant de type « fast-food » très proche d'un établissement scolaire (collège)**, et d'autre part, que **le principal motif d'opposition exprimé par les parents d'élèves réside précisément dans cette proximité** ;

Considérant aussi **l'attente forte des parents** d'empêcher la tentation d'une proposition **d'alimentation rapide** située à deux pas du quotidien scolaire de leurs enfants ;

Considérant qu'il est admis par l'ensemble des pétitionnaires que cela aurait pour effet **de provoquer chez les adolescents collégiens une incitation à se rendre contre toute règle édictée par leurs parents au sein de cet établissement de restauration rapide, augmentant le risque accidentogène** lors des traversées répétées de la voie à grande circulation existante (ce risque de traverser est déjà là puisqu'on voit de nombreux collégiens qui vont vers la surface supermarché à proximité s'acheter des produits de malbouffe qu'ils consomment assis sur le bord du trottoir, il faut bien que jeunesse se passe);

Considérant que Le Rouret a développé depuis plus de 20 ans des initiatives exemplaires, telles que :

- la **cantine scolaire 100 % bio de l'école communale** (un acte important car si je remonte à 21 ans quand nous avons accompli cette démarche, nous étions regardés avec des yeux un peu bizarres, à tel point que nous sommes rentrés directement dans cette alimentation bio parce que nous avons parfaitement connaissance de la toxicité de certains produits mais également nous avons été obligés de rassurer les parents, même le personnel de la cuisine était inquiet) ;
- la **création d'une coopérative agricole « La Maison du Terroir »**, de vente de produits locaux et la mise en valeur des producteurs du territoire (une dizaine au début, aujourd'hui ils sont 52 agriculteurs qui fournissent chaque jour ces produits frais qui font de notre commune un territoire exemplaire) ;
- **l'accueil de commerces** de quotidienneté qui promotionnent les valeurs d'alimentation Agro-biologiques (ne vous y trompez pas, si aujourd'hui il existe le magasin Biocoop sur la commune, c'est bien parce que nous sommes allés le chercher un petit peu amicalement mais ils étaient convoités par d'autres communes, ils ont été séduits par l'architecture et par le lieu. Cela a été des échanges, de la concertation et c'est pour cela qu'on peut se féliciter, sans nous enorgueillir, d'avoir réussi cela, je remercie au passage les commerçants qui s'occupent de ce magasin alimentaire. Si vous avez l'occasion d'y aller pour le faire travailler, c'est toujours très bien) ;

Considérant que l'éducation à l'alimentation variée constitue **une priorité des politiques publiques nationales**, visant à promouvoir auprès des jeunes générations une **alimentation équilibrée**, répondant à la volonté des parents qui en appellent à la **juste valorisation d'une consommation nutritionnelle issue du terroir et d'une agriculture de proximité** ;

Considérant les **recommandations du ministère de la santé** qui demandent à **réduire les apports quotidiens de graisses, de sel et de sucre**, afin d'encourager des **habitudes alimentaires équilibrées et variées** dès le plus jeune âge et **favoriser la consommation de produits frais, diversifiés, et peu transformés** ;

Considérant **l'engagement départemental** de développer l'autosuffisance alimentaire biologique et/ou raisonnée en restauration collective dans les collèges participant à l'éducation gustative des jeunes générations favorisant une alimentation équilibrée servie chaque jour au sein de la cantine scolaire du collège *(nous avons un collège et le département s'évertue à mettre des cuisines dans chaque collège avec des cuisiniers de qualité qui permettent à nos jeunes de pouvoir consommer des repas diététiques et équilibrés. Donc le Département participe à sa hauteur, il vient de lancer le Projet Alimentaire Territorial, à savoir qu'aujourd'hui le Département achète des terrains, met des agriculteurs sur ces terrains pour pouvoir produire de l'aliment de qualité ou raisonné ou biologique de manière à assurer l'autosuffisance alimentaire sur le territoire départemental. Notre département a un jour et demi d'autosuffisance alimentaire, cela veut dire que l'agriculture qui a tellement disparu nous met tous en situation de précarité. Le Département s'est saisi de ce sujet et pas à pas, comme on le fait dans de nombreuses communes, des terrains agricoles sont achetés à la fois par le Département, par la CASA, par nous commune de manière à pouvoir à terme si on retrouve quelques agriculteurs car il faut l'avouer il y a des difficultés à trouver des jeunes gens prêts à faire 70 voire 80 heures par semaine et à subir les aléas climatiques, c'est donc compliqué)* ;

~~Considérant la pédagogie délivrée par affichage dans l'enceinte du collège à travers le message éducatif suivant : « Ne te laisse pas dévorer par la mal bouffe » afin de lutter contre l'obésité ou le surpoids chez les jeunes ;~~

Considérant que cette démarche, **assumée en responsabilité**, traduit la volonté de la municipalité de **défendre avant tout l'intérêt commun et notamment les jeunes générations** dont les habitudes alimentaires sont en construction ;

Considérant que l'image et l'identité en termes d'aménagement du territoire communal, recherchées par le conseil municipal, fondées sur la **proximité, le local et le régionalisme** **l'identité provençale ne sont pas compatibles avec l'installation d'une enseigne de restauration rapide de notoriété mondialisée** ;

Considérant que la commune s'est engagée, à travers son **PLU et son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**, à **favoriser un développement économique en adéquation avec l'alimentation équilibrée basé sur la valorisation du commerce de proximité et des circuits-courts** *(c'est démontré, c'est la maison du terroir avec nos agriculteurs qui ont trouvé matière à travailler, à gagner leur vie et à vendre des produits de qualité. Ils vieillissent, ils en appellent à des jeunes et la jeunesse aujourd'hui fait des études et la terre agricole fait mal au dos)* ;

Considérant le risque de densification de la circulation automobile générée par l'installation d'un établissement restauration « fast- food » comportant un « drive » et peu de places de stationnement accessibles à l'extérieur pour les véhicules légers et lourds *(je sais que vous avez tous pu remarquer*

partout où se situe un petit restaurant routier ou un restaurant facile, il y a des 38 t qui stationnent sur les trottoirs, nous considérons donc que cela risque d'arriver et que cela est une gêne supplémentaire dans le quartier) ;

Considérant aussi **les nuisances potentielles** liées aux va et vient **livraisons motorisées et à la gestion des déchets** sur l'ensemble du secteur (*il y a ce que l'on appelle la livraison à domicile et toute la panoplie de scooters et de personnes qui peuvent faire le tour du territoire en nocturne, cela peut être lassant surtout que certains ne respectent pas toujours le pot d'échappement qui convient*) ;

Considérant enfin que l'implantation d'un tel projet va provoquer **des dépenses de fonctionnement supplémentaires** (police, surveillance, nettoyage...) à la charge de la commune.

Pour l'ensemble de ces motifs, la commune du Rouret, avec l'appui de la population, considère que le projet d'implantation d'un restaurant de type fast food, porte atteinte aux valeurs communales et génère différentes nuisances, non maîtrisables, telles que :

~~Dans ce contexte global, bien à l'écoute des familles, au regard des valeurs partagées par la municipalité~~
÷

- ~~Protection~~ Préservation de l'enfance,
- Construction des modèles nutritionnels de l'enfance basé sur la prévention de l'obésité,
- Incitation à consommer une alimentation rapide contraire à l'éducation nutritionnelle (*je rappelle que c'est la première mouture que nous avons faite qui a été complétée et que vous ne retrouvez pas, nous l'avons faite à la hâte jeudi dernier en soirée et le vendredi matin parce qu'elle devait partir rapidement, tout n'était pas encore complet, il y a des choses qui se sont rajoutées, je vous les lis et cela a fait partie de la concertation et des propos que j'ai pu avoir avec les élus du groupe majoritaire*)
- Régulation de l'ordre public
- Refus d'un restaurant ouvert 7j/7 jusqu'à des heures tardives
- Gestion des déchets avec dispersion souvent démontrée sur le territoire, des emballages issus de la vente à emporter
- Risque de saturation du trafic automobile au quotidien

Tout cela c'est nous, mais c'est aussi beaucoup vous qui nous avez alertés et on l'a pris en considération

- Risque de pollution olfactive et sonore à proximité des zones pavillonnaires : odeurs, extracteurs, flux de livraisons

Je me suis renseigné depuis auprès des personnes qui vivent près d'un restaurant de restauration rapide qui disent qu'effectivement cela sent la frite.

- Contradiction avec la politique de soutien aux circuits courts et producteurs locaux, faibles retombées économiques locales, menace pour les restaurants et autres commerces de bouche indépendants
- Préservation de l'identité communale
- contradiction avec les orientations locales en matière d'aménagement du territoire
- Maîtrise des dépenses induites à la charge d'une commune à la capacité budgétaire limitée
- ~~Limitation de la densification automobile,~~
- ~~Respect de la politique communale en termes d'aménagement du territoire communal,~~
- ~~Refus d'un restaurant ouvert 7j/7 jusqu'à des heures tardives,~~
- ~~Dispersion souvent démontrée sur le territoire des déchets issus de la vente à emporter,~~
- ~~Incitation à consommer une alimentation rapide,~~
- ~~Maîtrise des dépenses induites à la charge d'une commune aux capacités budgétaires très limitées.~~

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur une motion exprimant l'opposition ~~ferme~~ **résolue** de la Commune à l'implantation d'un établissement de restauration rapide type « Fast Food » en toute proximité d'un ~~groupe~~ **établissement** scolaire ~~cantonal~~, regroupant plus de 650 enfants ~~issus de toutes les communes environnantes~~ ;

Après avoir ouï les exposés, il est proposé au Conseil Municipal de :

1. **D'Adopter la motion** contre le projet d'implantation d'un restaurant de type « Fast- Food » sur le territoire communal à proximité immédiate d'un établissement scolaire ;
2. **De s'Opposer fermement** **résolument** à l'installation de toute enseigne **de restauration rapide** ~~calée sur le modèle de restauration rapide~~ sur le territoire de la commune ;
3. **D'Inviter la population à soutenir la commune** dans cette démarche ;
4. **D'Affirmer son attachement** ~~à un modèle de développement commercial respectueux du cadre de vie, de l'environnement et du tissu économique local ;~~
5. **De Réduire** ~~la traversée de route à grande circulation par les collégiens ;~~
6. **D'Aider** ~~à renforcer la politique communale d'éducation alimentaire ;~~
7. **De Demander à M. le Maire** d'informer officiellement, le promoteur ainsi que les autorités compétentes (services instructeurs, Préfecture, Communauté d'agglomération, etc.) de la présente motion ;
8. **D'Inviter le pétitionnaire** à reconsidérer son projet au regard des attentes exprimées par les habitants et les orientations du développement et l'aménagement du territoire communal.

Je signale qu'après vote de ce document, il devient public et tout le monde pourra en avoir copie et s'en saisir, pouvoir le lire en toute tranquillité.

Nous avons décidé de procéder au vote à main levée mais avant de procéder au vote, j'ai envie de me tourner vers l'opposition qui veut certainement prendre la parole et dire quelques mots et peut-être nous apporter quelques compléments et amendements à apporter à cette motion. Je précise qu'on ne pourra pas le faire en direct ce soir, mais que vos documents s'ils sont écrits seront pris en charge par nos services et dès demain, la motion sera complétée et vous sera adressée pour être définitivement validée.

Remarques du « Groupe J'aime Le Rouret » :

Mme Fécourt :

On est un peu perturbés parce qu'on a reçu une motion, vous nous en lisez une qui est déjà amendée et on n'a pas ce texte à l'écran. C'est un peu gênant, on va faire des propositions sur le premier texte qu'on a reçu.

M. le maire : *J'entends, ce n'est pas grave pour nous. Ce qui sera redondant sera forcément éliminé. On vous envoie toujours une note de synthèse qui est largement élaborée, qui va bien au-delà de ce qui se fait ailleurs. Nous avons trouvé utile de compléter au fil des informations que nous avons reçues tout au long de cette semaine.*

Mme Fécourt : *Notre groupe J'Aime Le Rouret, nous réaffirmons notre opposition ferme à l'installation de ce restaurant de fast food sur notre commune. Nous allons proposer des modifications à cette motion. Mais avant cela, tout comme la population, nous avons besoin de comprendre.*

1. *Le permis de construire a été déposé le 23 juin 2025. La mobilisation de la population n'a commencé que le 4 octobre par la pétition lancée en ligne, soit trois mois plus tard.*

- Un conseil municipal a eu lieu le jeudi 10 juillet dernier. Aucune information n'a été donnée à ce sujet, c'est regrettable. Une réunion publique aurait été bienvenue comme nous vous le demandons pour tous les grands projets depuis 5 ans.

- En ce qui me concerne, j'ai entendu parler de ce projet de restaurant fast food par un commerçant de Châteauneuf et c'est le 4 août que je suis venue en mairie vérifier l'information sur le registre des permis. Aucun de nous 4 n'était en vacances, Monsieur le Maire, vous avez nos coordonnées, vous auriez pu nous appeler !

- Jeudi dernier 9 octobre, vous nous avez expliqué que le droit de préemption relevait du préfet du fait de notre carence en logements sociaux alors que, au conseil municipal du 10 juillet, vous étiez dans les temps pour influencer avec force sur le préfet pour faire usage du droit prioritaire d'acquisition, ce droit qui est de 2 mois. Le délai des deux mois ayant désormais expiré, cela nous amène à penser que vous étiez favorable à ce projet au départ et que la forte mobilisation des habitants vous a fait changer d'avis. Dès le 23 juin vous aviez le pouvoir d'agir.

2. Dans le PADD (le Projet D'Aménagement et de Développement Durables) de notre PLU, il est écrit, je cite « depuis 15 ans, Le Rouret s'est engagé en faveur [...] de la promotion de l'agriculture, des produits biologiques et des circuits-courts de distribution ».

L'implantation d'un restaurant fast food ne correspond pas aux engagements écrits de la commune et cela aurait dû logiquement vous amener à écrire dans le PLU l'éviction des établissements de restauration rapide notamment aux abords du collège. Comme ce n'est pas écrit, cela nous laisse également penser que vous étiez dans l'acceptation. Aujourd'hui, vous vous rangez derrière l'opinion publique, heureusement, espérant que ce ne soit pas trop tard.

Je vais laisser la parole à Mme Boinnard Berna, si vous le voulez bien, qui va vous parler d'environnement.

M. le maire : je souhaite vous répondre avant de passer la parole à Mme Boinnard Berna. Vous dites « éviction de restauration rapide », je n'ai pas le droit de faire cela, nous n'avons pas le droit de désigner une activité, ou bien on interdit tous les restaurants sur la commune, ou alors quiconque a le droit d'installer une restauration sur le territoire communal.

Vous m'accusez également, sans preuve, « vous étiez d'accord ». Non moi, je n'étais pas d'accord Mme Fécourt conteste, nous le supposons.

M. le maire : vous l'avez supposé, vous l'avez laissé entendre à tous ceux qui sont autour dans cette salle. Je sais que vous avez tendance à accuser comme cela sans preuve et que vous menez tambour battant peut-être le même propos partout à qui veut l'entendre. Très franchement, nous avons émis beaucoup de réticences. En revanche, il s'agissait d'un terrain privé porté par un porteur de projet privé. Il était difficile pour nous, en dehors du respect des règles d'urbanisme, et de la qualité architecturale d'intervenir, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas, dans le cadre de l'instruction, claironner des choses.

Vous dites que c'est quelqu'un de Châteauneuf qui vous a informé. C'est bien, cela veut dire que je n'ai jamais caché l'information. A chaque fois qu'on m'a interrogé, dès le début, que ce soit dans la rue, sur la place, dans les magasins, j'ai toujours répondu « effectivement » et j'ai toujours donné l'information en disant « je suis très embarrassé, c'est un projet privé porté par un porteur de projet privé. Il est difficile d'expliquer aux uns et aux autres ce que je vous ai dit en préambule » quand quelqu'un fait une demande de villa ou piscine ou de logement à caractère privé et social sur le territoire communal,

comme c'est la loi, je lui confirme avec sagesse et je fais en sorte de lancer avec les services qui m'entourent l'instruction de la demande du droit des sols.

Mme Boinnard Berna :

Je souhaite vous répondre, la question était pourquoi nous n'avons pas abordé le sujet le 10 juillet en conseil municipal ? Pourquoi cette motion arrive en octobre ?

Je souhaite intervenir en matière d'environnement.

3. *En matière d'environnement, l'article Ue 13 du PLU approuvé en 2019 par les élus majoritaires prévoit ceci :*

« les oliviers doivent faire l'objet de précautions et d'attentions particulières : ils ne peuvent être abattus, seulement déplacés dans les règles de l'art sur l'unité foncière ou sur le territoire communal public ou privé ».

Vous avez évoqué récemment dans tous ces débats, en dehors même du conseil municipal l'importance de protéger les oliviers. Nous sommes entièrement d'accord. Il est primordial que l'environnement paysager soit préservé : les oliviers présents sur la propriété constituent un élément du patrimoine local à protéger. Par contre, ils ont été taillés début octobre, ce qui est bien trop tôt. Leur taille et leur détournage augurent d'un futur déplacement. Des branches ont même été brûlées sur place. Une autorisation a-t-elle été délivrée pour cela ?

M. Le Maire, nous vous demandons de faire respecter, cela semble trop tard pour ce terrain, cet article de votre PLU afin que le paysage ne soit pas dénaturé. Ce PLU ne protège pas pour nous suffisamment les oliviers, leur déplacement devrait se limiter à l'unité foncière comme cela est prévu à Roquefort-les-Pins.

Dans l'état actuel des choses, pouvez-vous nous dire à qui est destinée cette motion et quand sera-t-elle transmise ?

Vous nous soumettez une motion qui exprime le désaccord des élus et de milliers d'habitants inquiets (on arrive aujourd'hui à presque 3000 signatures pour la pétition) pour ce projet. Vous n'allez donc pas signer, je suppose le permis à moins que vous soyez contraint ? Dans le cas contraire, c'est vrai que ce serait incohérent. Quel est le levier ?

M. le maire : d'abord j'informe pour les oliviers, si vous êtes propriétaires, vous avez le droit de faire chez vous, c'est dans la déclaration des droits de l'homme, l'article 17 exprime que chacun a le droit de faire chez lui ce qu'il a envie de faire de sa propriété, c'est-à-dire l'usus, le fructus et l'abusus. Ce monsieur taille ses oliviers en octobre. En passant un jour, je me suis dit que c'était bien trop tôt. Normalement, on les taille en mars. Je ne m'en inquiète pas plus que cela parce qu'avec le changement climatique, si l'hiver n'est pas très rigoureux, ses oliviers échapperont à un risque de gel. Je passe mon chemin. Le propriétaire a travaillé longtemps au service des espaces verts grassois, donc jardinier de profession et fils de paysans. Donc il connaissait tout cela très bien.

Pour aller plus loin, nous découvrons un beau matin qu'il y a un détournage autour des oliviers. Immédiatement, j'envoie la police. Nous remontons l'enquête et nous rappelons que les oliviers ne peuvent se replanter que sur le territoire communal si toutefois ils sont enlevés. Nous prévenons aussi le futur acquéreur du terrain, parce que nous avons découvert qu'il y a des clauses suspensives. « ces oliviers sont à moi », a affirmé l'acquéreur. Quand vous vendez une maison, vous la vendez avec la baignoire, avec la lumière, avec tout. Il ne comprenait pas que ces oliviers pouvaient être vendus à part.

Nous avons fait ce qu'il fallait pour les oliviers, cela a été stoppé. Malheureusement, pour le moment aujourd'hui, la terre de détournement n'a pas été remise en place, je ne sais pas du tout ce qu'il va se passer. Nous avons fait reculer les acquéreurs puisque certains pensaient, ils se sont même excusés auprès de la mairie en disant « je pensais planter un de ces oliviers dans ma propriété à Châteauneuf, pardonnez-moi, on s'est trompés, on ne savait pas... » Je pense que même le propriétaire du terrain ne savait pas.

Pour la motion, nous l'enverrons à tous les services instructeurs, aux communautés d'agglomération ainsi qu'au promoteur. On ne cache rien, c'est un document qui va devenir, après son vote, ouvert à tous et chacun pourra s'en saisir à volonté et copie leur en sera faite.

Mme Boinnard Berna : vous dites par rapport à la taille des oliviers, que vous pensiez que c'était le changement climatique, cela ne vous a pas effleuré de faire le lien avec le projet

M. le maire l'interrompt : cela vous a effleuré, vous ?

Mme Boinnard Berna : moi je ne suis pas passée par devant

M. le maire répète : cela vous a effleuré, vous, quelqu'un qui taille ses oliviers hors saison, cela vous a déjà effleuré qu'il allait construire ? Moi, jamais.

Il répète encore sa question. Vous cherchez à me mettre en accusation comme si je suggérais déjà qu'il allait se passer quelque chose.

Mme Boinnard Berna : ne me posez pas cette question ! je n'ai jamais été dans cette situation. Votre question est non avenue.

M. le maire : c'est la vôtre !

Mme Boinnard Berna : vous aviez un permis de construire

M. le maire : je vous réponds Madame, que j'ai déjà vu des personnes tailler leurs oliviers hors saison et je ne me suis pas inquiété.

Mme Boinnard Berna : vous n'avez pas répondu sur l'autorisation de brûler ces branches.

M. le maire : c'est les pompiers qui doivent s'en acquitter. Je précise que toute personne qui appartient au monde agricole et qui taille ses arbres fruitiers, après autorisation de la préfecture, est en autorisation de brûler ses branches sur sa propriété à condition que cela soit issu de la taille d'oliviers ou d'arbres fruitiers. Si ce monsieur est inscrit à la MSA et s'il est considéré comme un agriculteur, ce que je suppose, alors il a tout à fait le droit de brûler ses branches.

Mme Boinnard Berna : ce sont beaucoup de si.

M. le maire : je ne suis pas là pour faire une inquisition dans la vie intime de chacun et vous êtes en train devant tout le monde, d'essayer de me faire passer pour quelqu'un qui aurait favorisé tout cela. Je n'ai rien favorisé du tout. Cela apparaît et on est tous ensemble pour empêcher.

Mme Boinnard Berna : ce sont des questions que je vous pose.

M. le maire : moi, je vous réponds. On me précise que même l'acquéreur n'était pas au courant. Ces arbres avaient un risque d'être vendus à son insu.

Mme Boinnard Berna : par rapport au permis, je vous ai posé une question.

M. le maire : Répétez-la parce que j'ai dû oublier.

Mme Boinnard Berna : Je vous ai dit, vous n'allez donc pas signer le permis ?

M. le maire : non Madame, je vous l'ai dit la dernière fois, le permis de construire est à échéance du 23 novembre, qu'il est en cours d'instruction auprès de l'ensemble des services d'Etat (Handicapés, pompiers, Gemapi, services communaux), nous le passons aux filtres des prescriptions et des règlements communaux et que notre espoir est bien entendu de trouver l'angle d'attaque. Mais je ne peux pas me prononcer parce que je suis tenu par le secret de l'instruction. Je ne peux pas aujourd'hui dévoiler quelles sont nos armes en matière de refus ou d'acceptation.

Mme Fécourt : ce serait incohérent de signer le permis et de voter la motion.

M. le maire : non, ce n'est pas incohérent parce que peut-être, vous le pensez, vous, mais peut-être que cela va permettre à ce pétitionnaire de reculer, voire à l'entreprise de restauration rapide de ne pas s'investir. Nous sommes en train de mettre en place un dispositif qui peut refroidir l'ensemble des interventionnistes sur ce projet.

Mme Fécourt : justement pour refroidir, on a peut-être une solution. On sait que les règles administratives sont complexes. C'est dommage que la révision du PLU n'ait pas démarré l'année dernière.

Lors du Conseil Municipal du 11 avril 2024, pour respecter la loi APER de 2023, nous vous avons demandé d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation des différentes énergies renouvelables.

Vous avez refusé de le faire au prétexte que vous ne vouliez pas rouvrir le PLU.

M. le maire : non, nous ne voulions pas le faire pour la simple et bonne raison que pour nous, et malgré la sollicitation des services de l'Etat, nous ne voulions pas identifier sur le territoire communal des zones en capacité d'accueillir des éoliennes ou des fermes photovoltaïques qui viendraient couvrir le territoire de panneaux, ce n'était pas notre intérêt.

Mme Fécourt : si on vous parle de cela, Monsieur le Maire, c'est que c'est bien dommage que nous ne soyons pas actuellement en révision de PLU comme dans les communes voisines de Châteauneuf et d'Opio, parce que vous auriez alors la possibilité d'appliquer le sursis à statuer, c'est-à-dire que cela vous aurait permis de différer dans le temps la réponse à apporter à ce permis et le promoteur n'aurait pas attendu deux ans la réponse, il serait probablement parti ailleurs.

M. le maire : et si, et si, vous l'avez dit tout à l'heure. Aujourd'hui, nous sommes devant quelque chose que nous devons affronter. Les premières batailles sont menées depuis longtemps. Nous espérons gagner le combat.

Mme Fécourt : nous l'espérons aussi.

M. le maire : j'espère que vous êtes avec nous et non pas que vous semblez en opposition avec la seule volonté de vouloir me mettre en accusation. Depuis longtemps et je l'ai dit en préambule, nous avons fait démonstration que nous étions les artisans du respect, de l'embellissement, de programmes qui rentrent dans la logique générale de ce qui nous intéresse et qui intéressent la population, à savoir l'authenticité, le patrimoine immatériel, la trufficulture, les produits locaux, l'alimentation biologique à la cantine pour laquelle nous recevons à chaque fois une validation d'excellence, donc comment vous pouvez imaginer à un moment qu'on a la déviance alors qu'on a des restaurateurs à défendre. Oui, nous sommes enclins et obligés d'accepter dans le cadre du droit des sols, toutes les instructions, toutes les demandes de permis de construire qui nous sont déposées.

Mme Boinnard Berna : avant de passer aux propositions de modifications, pour vous répondre, nous ne cherchons pas à vous accuser, nous essayons de comprendre pourquoi nous avons une mobilisation, une motion en octobre alors que le permis de construire a été déposé le 23 juin 2025 alors que nous avons déjà un conseil municipal le 10 juillet. Nous aurions déjà pu débattre et peut-être parler d'une motion.

M. le maire : moi, je suis très heureux qu'il y ait une mobilisation même en octobre parce qu'il n'est pas trop tard.

Mme Boinnard Berna : et tardive, les gens ont appris le projet tardivement.

M. le maire : vous continuez à me mettre en accusation.

Mme Boinnard Berna : nous ne comprenons pas pourquoi.

M. le maire : il va falloir que vous compreniez. Vous cherchez toujours à me mettre personnellement en difficulté par rapport à vos états d'âme, à ce que vous considérez

Mme Boinnard Berna : ce ne sont pas des états d'âme, ce sont également des inquiétudes. Nous ne sommes pas décorrés de la population du Rouret.

M. le maire : mon adjointe à l'urbanisme me fait savoir que j'ai tellement « chargé la mule » au niveau des demandes de tout ce que nous avons imposé dans le cadre de ce projet, il aurait très bien pu dire « je m'en vais, je laisse tomber ». Non, il s'est entêté.

Mme Boinnard Berna : pour conclure, **aujourd'hui notre groupe est très pessimiste sur l'issue de ce dossier et sur la portée de votre motion que nous soutenons. Malgré tout, nous sommes déterminés à trouver le moindre levier pour faire annuler ce projet, c'est pourquoi ce soir nous proposons des modifications sur différents points de cette motion que nous voterons.**

M. le maire : vous ferez passer vos amendements, à moins que vous souhaitiez les donner de suite. Sachez que depuis trois semaines environ, nous sommes entrés en négociation avec le promoteur pour voir, faire en sorte s'il pouvait reculer et il exprime qu'il a des droits, qu'il les fera respecter devant le Tribunal Administratif.

Nous avons des demandes par ailleurs et nous avons mobilisé d'autres études avec d'autres personnes dont je suis obligé de taire la réalité parce que je ne peux pas en parler. Ne croyez pas que ce soit, qu'il s'intéresse à cette propriété pour faire autre chose et que peut-être les propriétaires seront enclins, une fois libérés de leur promesse de vente, enclins à reconsidérer leur position et aller dans une autre direction parce que, eux aussi, sont des personnes très âgées, usées, fatiguées moralement et psychologiquement par tout ce qui se passe autour de ce projet. Ils me disent : « ah si on avait su ! » Ils ne savaient pas, on ne peut pas leur jeter la pierre, je les rassure à chaque fois.

Nous sommes, nous commune, dans la recherche d'un endettement important qui implique l'ensemble des contribuables qui sont ici ce soir et plus largement, tous les contribuables de la commune. Cet endettement, si on devait le contracter, viendrait alourdir la dette de la commune de façon considérable. Je tairai le prix de vente, cela fait partie de la négociation, j'ai pu la découvrir, pour tenter de racheter cette propriété à d'autres fins que la réalisation d'un restaurant de restauration rapide.

On ne reste pas les deux pieds dans le même soulier. On mène une bataille et on espère gagner le combat comme d'autres combats que nous avons menés d'ailleurs au service de notre commune.

Mme Boinnard Berna : Nous avons réfléchi à ces modifications en concertation avec des habitants, et nous pas seuls. Nous avons relevé 18 points commençant par le mot « considérant ». Nous vous proposons d'en modifier 7 ainsi :

4e Considérant : Considérant que la mention légale affichée dans la vitrine dédiée à cet effet sous le porche de la mairie a suffi à soulever une **opposition puissante exprimée par de nombreux habitants** dans le cadre de la **pétition citoyenne** « Non à un fast-food au Rouret » ;

Nous proposons de modifier le texte ainsi :

« Considérant qu'une pétition citoyenne « Non à un fast food au Rouret » a soulevé une opposition puissante exprimée par des milliers d'habitants. »

M. le maire : on va garder notre texte parce que cela fait partie du légal. Mme Fécourt peut en témoigner, elle est toujours en train de faire des relevés de tous les permis qui sont déposés, son calepin à la main pour venir voir celui qui fait ci ou ça. Donc, si vous ne l'avez vu qu'au mois d'août alerté par quelqu'un de Châteauneuf, nous, nous avons pensé que c'est la mention légale qui a permis cette mobilisation. C'est également les questions qui m'ont été posées parce que d'autres l'avaient lu et j'ai toujours répondu avec beaucoup de transparence.

Mme Boinnard Berna : on peut peut-être faire un mix des deux

M. le maire : on rajoutera votre mention.

Mme Boinnard Berna : pour le 5^e Considérant : Considérant, d'une part, que la demande porte sur l'édification et la création d'un restaurant de type « fast-food » très proche d'un établissement scolaire (collège), et d'autre part, que le principal motif d'opposition exprimé par les parents d'élèves réside précisément dans cette proximité ;

Nous proposons : nous proposons d'ajouter à la fin de la phrase : « ... et sa renommée d'alimentation de médiocre qualité. »

M. le maire : je ne peux pas dire cela, vous êtes en train de faire un procès d'intention à une entreprise internationale et je n'ai pas du tout envie que cela coûte à la commune. Je n'ai pas envie qu'ils fassent un procès à la commune pour des propos qu'on pourrait considérer comme diffamatoires.

Mme Boinnard Berna : on peut remplacer par « et sa qualité alimentaire »

M. le maire : très bien mais on l'a mis un peu plus loin. On le rajoutera à la fin de la phrase.

Mme Boinnard Berna : 7^e Considérant :

Considérant qu'il est admis par l'ensemble des pétitionnaires que cela aurait pour effet **de provoquer chez les adolescents collégiens une incitation à se rendre contre toute règle édictée par leurs parents au sein de cet établissement de restauration rapide, augmentant le risque accidentogène** lors des traversées répétées de la voie à grande circulation existante

Nous proposons de remplacer « de la voie à grande circulation existante » par « de deux routes départementales, la RD 807 ne comportant un trottoir que d'un seul côté et aucune bande ou piste cyclable. »

M. le maire : très franchement, cela ne me gêne pas. Pour moi, ce n'est pas cela qui va peser. Vous faites la démonstration d'un secteur où il y a des difficultés où les collégiens traversent régulièrement la voie, voire même certains jouent sur la voie entre l'abribus et le supermarché. Après il n'existe un trottoir que d'un seul côté sur la route d'Opio. Pourquoi pas ? Il devrait être agrandi avec l'espoir que le Département nous accompagne. On peut noter cela, ce n'est pas un problème.

Mme Boinnard Berna : 8^e Considérant :

Considérant que Le Rouret a développé depuis plus de 20 ans des initiatives exemplaires, telles que :

Nous proposons des « initiatives en matière de qualité de vie ».

M. le maire : nous préférons garder « exemplaires » parce que ça l'était et ça l'est encore. D'ailleurs il y a beaucoup de communes qui souhaitent en faire autant et qui aimeraient être à notre niveau.

Mme Boinnard Berna : dans le même paragraphe, vous avez « l'accueil des commerces de quotidienneté qui promotionnent les valeurs d'alimentation agrobiologiques »

Nous souhaitons remplacer « promotionnent » par « promeuvent »

M. le maire : d'accord, vous avez raison de faire la sémantique, tout le monde est d'accord avec vous.

Mme Boinnard Berna : c'est important, c'est du texte. Dans le 11^e Considérant : Considérant **l'engagement départemental** de développer l'autosuffisance alimentaire biologique et/ou raisonnée en restauration collective dans les collèges participant à l'éducation gustative des jeunes générations favorisant une alimentation équilibrée servie chaque jour au sein de la cantine scolaire du collège
Nous proposons d'écrire « considérant l'engagement départemental de fournir des produits de qualité biologiques ou d'agriculture raisonnée pour les collégiens du département en limitant fortement les transports de produits et en privilégiant les produits de saison », participant à l'éducation gustative des jeunes générations favorisant une alimentation équilibrée servie chaque jour au sein de la cantine scolaire du collège.

M. le maire : Ecoutez, je n'en sais rien. On prendra le texte, s'il faut l'inclure, on l'inclura. Il ne faut pas que ce soit redondant avec ce que l'on vient de dire.

Mme Boinnard Berna : Ce texte, cette formulation vient du Département.

M. le maire : je fais partie du Projet Alimentaire Territorial.

Mme Boinnard Berna : donc, vous devez connaître ce texte. Le 14^e Considérant : Considérant que l'image et l'identité en termes d'aménagement du territoire communal, recherchées par le conseil municipal, fondées sur la **proximité, le local et le-régionalisme ne sont pas compatibles avec l'installation d'une enseigne de restauration rapide de notoriété mondialisée ;**
Nous proposons de remplacer « régionalisme » par « régional »

M. le maire : depuis notre avocat a remplacé « régionalisme » parce que nous l'avons transmis à notre avocat de la commune et il a transformé par « la production locale et l'identité provençale ». C'est une proposition de notre avocat, nous l'avons prise.

Mme Boinnard Berna : 15^e Considérant : Considérant que la commune s'est engagée, à travers son **PLU et son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à favoriser un développement économique en adéquation avec l'alimentation équilibrée basé sur la valorisation du commerce de proximité et des circuits-courts**
Nous proposons de supprimer « en adéquation avec l'alimentation équilibrée ».

M. le maire : d'accord. Vous diminuez un peu la pression de la motion.

Mme Fécourt :

Dans ce contexte global,...

- « **Protection** de l'enfance » : *nous souhaiterions ajouter « et de la santé publique en général »*

M. le maire : alors pardon, et c'est de notre faute, cela a été fait avec rapidité, il n'y a plus « protection » mais « préservation de l'enfance (avec construction du modèle nutritionnel de l'enfance basé sur la prévention de l'obésité)

Mme Fécourt : est-ce qu'il faut se limiter à l'enfance ?

M. le maire : je pense que quand on est adulte, chacun est libre de faire comme il l'entend, on m'a dit « c'est une atteinte à la santé publique ». Un adulte a le droit de choisir son mode de vie, aujourd'hui il s'agit bien de protéger nos jeunes qui ont le gustatif en construction.

Mme Fécourt : vous avez peut-être écrit ailleurs « la santé publique ». Ensuite vous parlez de

- « **Limitation** de la **densification automobile** » : nous souhaiterions ajouter « ... et de la vitesse automobile afin de mettre en sécurité les usagers de la route, les piétons, les cyclistes » car il faut penser à tous les usagers de la route. Cette route est à 50 km/h, la vitesse ne pourrait-elle pas être abaissée par mesure de sécurité ?

M. le maire : C'est une route à grande circulation, on est en entrée d'agglomération, c'est limité à 50 km/h, il est vrai qu'il y a toujours des récalcitrants qui ne font pas attention aux cyclistes. Si vous voulez qu'on rajoute cela...

Mme Fécourt : pour un problème de sécurité, ce serait peut-être bien d'abaisser la vitesse.

M. le maire : abaisser la vitesse, ce n'est pas possible. Si vous voulez qu'on rajoute « cycliste », on rajoutera cycliste sans problème. Quelle est la relation avec la motion ?

Mme Fécourt : la sécurité est

M. le maire l'interrompt : mon espoir est qu'on débouche sur la possibilité que ça n'arrive jamais, la motion peut faire l'objet de « cycliste » ça a un rapport pour vous, donc c'est bien.

Mme Fécourt : je ne pense pas à moi, Monsieur le Maire.

- « **Refus** d'un restaurant ouvert 7j/7 jusqu'à des heures tardives », nous proposons d'ajouter : « ... impactant les entreprises installées sur le territoire communal et les communes environnantes. »

M. le maire : mais on a mis « menace sur les restaurants et autres commerces de bouche indépendants ».

Mme Fécourt : oui mais nous, nous n'avons pas ce texte-là. Il aurait été intéressant d'avoir les mêmes bases.

M. le maire : si c'est redondant, on enlèvera. Si ce n'est pas redondant, on prendra.

- **Dispersion** souvent démontrée sur le territoire des déchets issus de la vente à emporter : nous souhaiterions écrire : « Pollution due à l'abandon des déchets... » Avez-vous écrit le mot « Pollution » ?

M. le maire : oui on a mis le mot « pollution ». En même temps, vous ne nous avez jamais transmis vos amendements. Donc, on ne pouvait les prendre.

Mme Fécourt : mais vous avez dit qu'on le ferait en séance.

M. le maire : donc on le fait en séance. Quand vous m'accusez d'un document qui n'est pas totalement à jour, je vous retourne.

Mme Fécourt : puisque vous nous aviez dit qu'on le faisait là, c'est pour cela que nous vous faisons nos propositions maintenant.

M. le maire : moi aussi.

Mme Fécourt : Non, Vous, vous avez déjà modifié et on n'a pas le texte.

M. le maire : on l'ouvre au débat, au dialogue parce que vous êtes de gens de consensus.

- « **Incitation** à consommer une alimentation rapide » : nous proposons d'ajouter :
«... addictive, trop riche en gras, sel, sucre et trop pauvre en fruits et légumes frais contribuant ainsi au développement de l'obésité et de maladies cardio-vasculaires. »

M. le maire : on voit que vous êtes allés sur internet, on n'est pas obligés, on peut prendre une salade, il faut faire attention à ce que l'on dit. Oui il y a une prévention de l'obésité mais si vous allez dans une restauration fast food, vous pouvez toujours choisir un repas végétarien, cela existe. Ils se sont parés de vertus pour essayer d'inonder le territoire national et international de toujours plus de restaurants à restauration rapide.

Vous nous faites passer votre document et ce qui pourra être inclus le sera en toute sécurité

Mme Boinnard Berna : on a encore 3 ou 4 points

« Après avoir ouï les exposés, Il est proposé au Conseil municipal de : »

Point 5. : vous avez écrit : « **De Réduire** la traversée de route à grande circulation par les collégiens »
Nous proposons de remplacer par : « **De protéger efficacement** les piétons et les cyclistes lors des traversées des deux voies départementales : RD 2085 et RD 807 »

Point 6. : « **D'Aider** à renforcer la politique communale d'éducation alimentaire :
Nous souhaitons ajouter « et départementale »

Point 8. : vous avez écrit : **D'Inviter le pétitionnaire** à reconsidérer son projet au regard des attentes exprimées par les habitants et les orientations du développement et l'aménagement du territoire communal.

Nous souhaiterions écrire : « inviter le pétitionnaire à renoncer à son projet sur notre commune »

M. le maire : je ne sais pas si je peux faire ce procès d'intention. On soumettra cela à notre avocat. Moi, je pense que « reconsidérer son projet » cela veut dire peut-être qu'il pourrait nous faire un restaurant 3 étoiles par exemple. Je verrai avec l'avocat parce qu'il est titré auprès des propriétaires et rien ne l'oblige. Alors on peut toujours écrire « renoncer à son projet ».

Mme Boinnard Berna : Quand vous dites « en regard des attentes exprimées par les habitants », nous voudrions rajouter « par des milliers d'habitants »

M. le maire : oui je l'ai dit et redit au porteur de projet. Le promoteur a dit qu'il irait jusqu'au bout. On verra bien qui gagnera. On lui a envoyé tous les documents : journaux, pétition, tout ce qui est passé sur les médias de façon à le sensibiliser, le fragiliser psychologiquement pour faire en sorte qu'il prenne la fuite. Je lui ai indiqué que des gens étaient prêts à venir sur le terrain si toutefois la construction devait débiter. Donc, on fait tout pour le refouler.

Mme Fécourt : M. le maire, quel serait l'argument fort de l'avocat pour que ce projet n'aboutisse pas, un argument juridique, un argument du PLU ?

M. le maire : c'est dans le PLU. Nous avons fouillé, il y a des angles d'attaque mais je ne peux pas vous le nommer parce que cela reviendrait ce soir à faire en séance quelque chose que je n'ai pas le droit de faire. Vous qui êtes toujours très légaliste, je dois rester comme vous me le demander de manière régulière, n'essayez pas de me faire sortir de cela car je risquerai de mettre en péril la commune, de la mettre en difficulté. Il n'y a pas d'instruction publique. On délivrera l'information en temps et en heure, je pense que ce permis de construire sera accepté ou refusé aux alentours du 20 ou 21, 22 novembre maximum par lettre recommandée et vous serez informés.

Merci, on peut procéder au vote avec les amendements à prendre en compte pour certains. D'abord, vous nous communiquez vos amendements, ils sont remis en position quand on peut le faire, voir s'il n'y a pas de redondance avec ce que nous avons fait et ils vous seront retransmis pour une validation finale et ensuite on pourra les envoyer en préfecture. Ne tardez pas.

Mme Fécourt : comment comptez-vous informer la population ?

M. le maire : la population a quand même quelque chose, en dehors de vos propos, qui font plus un travail de sémantique, appeler ça la départementale 807 qui n'a pas de trottoir,

Mme Fécourt : s'il y a un problème de sécurité qui peut faire pencher la balance de notre côté

M. le maire : je sais que vous aimez les réunions publiques, je sais qu'il nous revient à nous conseil municipal de porter le poids de décisions qui parfois sont difficiles à prendre, mais celle-ci me semble tellement facile à prendre que je pense que nous pourrions le faire en toute tranquillité puisqu'il s'agit d'adopter une motion contre. On rajoutera ce qu'il y aura à rajouter. On peut procéder au vote.

Il faut voter « pour » une motion qui est contre.

Qui est pour adopter la motion ? Il me faut un comptage précis.

24 + les 3 procurations = 27. C'est à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Applaudissements.

On ouvre, comme je m'y étais engagé pendant un petit quart d'heure, à condition que les questions soient concises et non pas cherchent à promotionner la personne qui prendra la parole. Vous dites votre nom.

M. Delfino : ce débat-là me revient 40 ans en arrière lors de l'implantation du collège du Rouret. Il a été installé au Rouret, à l'époque c'était le canton du Bar sur Loup et toutes les communes environnantes ne voulaient pas du collège. Même dans la municipalité où j'étais, il y avait des refus. C'est le même procédé pour le restaurant de fast food. Je suis étonné, l'entreprise de restauration rapide a dû faire des enquêtes approfondies, je suis étonné qu'ils aient choisi notre commune. Ont-ils consulté les autres communes comme cela avait été fait pour le collège ? Les autres communes ont-elles refusé ?

M. le maire : avec la rumeur que Roquefort aurait refusé par deux fois. Nous avons mené l'enquête, nous avons questionné la commune de Roquefort qui n'a jamais été sollicitée pour l'installation d'un restaurant de fast food. A Opio, le maire d'Opio n'a jamais eu de contact. On a pensé que c'était le

larron qui permettait la possibilité. Quelqu'un de 86 ans qui vend son terrain dans le cadre du renouvellement de génération, cela se produit au Rouret. Beaucoup ont pu construire parce qu'il y a eu des gens qui ont quitté le territoire parce qu'ils étaient âgés, d'autres ont disparu et les enfants dans le partage équitable, ont vendu. Les communes environnantes, selon notre enquête, n'ont jamais été sollicitées. Cela efface une rumeur qui a couru.

M. Fécourt : je reviens sur les 9 oliviers qui ont été détournés. Est-ce que cela remet en cause le permis s'ils ne bougent pas ? Ils sont au bord de la route, vous avez dit que vous alliez élargir le trottoir, ils sont à peine à 50 cm du mur. Est-ce que ces oliviers seront bougés ?

M. le maire : moi, je ne sais pas répondre à cette question. Les oliviers appartiennent au propriétaire, il a fait un détournage, il avait dans l'espoir de les vendre à un acquéreur qui allait les dispatcher sur l'ensemble du territoire bassin de vie. Une vente pouvait se produire sur Châteauneuf, nous avons alerté la police. On a arrêté tout cela. Donc les oliviers, et ça fait partie d'une propriété privée. Si quelque chose se construit sur ce terrain, la priorité c'est d'abord la transplantation sur le terrain comme l'impose notre PLU. Si toutefois, ce n'est pas possible parce que l'occupation des sols dans ce secteur commercial permet justement l'installation de parking, de voie d'accès, il est admis que ces arbres peuvent être transplantés sur le territoire communal. Je ne sais pas ce qui va se passer. On a alerté le propriétaire et les éventuels acquéreurs. Cela s'est arrêté là.

M. Ferrandez : merci à toute la municipalité de nous informer, c'est très apprécié. Moi, je fais partie du collectif « non au fast food au Rouret » et comme vous avez pu le voir, on a créé des documents pour vous aider et j'espère que cela vous aide et tous les conseillers municipaux. Comme vous disiez tout à l'heure qu'on essaie de créer des armes à la fois pour pouvoir refuser le permis le moment venu mais aussi pour décourager le promoteur. Est-ce que ces documents vous aident, est-ce que vous en voulez d'autres parce qu'on en prépare d'autres ? Est-ce qu'on pourrait avoir d'autres réunions d'information parce que, jusqu'au 23 novembre, d'autres choses vont se passer et il y aura peut-être des questions de la population qui voudra être informée, il y aura peut-être de votre part un besoin de savoir ce que l'on pense. Donc, en résumé, est-ce que ces documents vous aident et vous en voulez encore ? est-ce que vous nous informerez au fur et à mesure ?

M. le maire : nous avons pioché et nous avons les mêmes opinions que tout ce que l'on a pu lire sur l'ensemble des pétitions. En revanche, si vous avez des documents particuliers à nous fournir qui entrent dans le cadre légal, soit vous vous déplacez en mairie, vous voyez le Directeur Général des Services et lui déposez. Nous en tirerons le meilleur profit s'il y a matière à en tirer profit.

Ensuite, vous réunir à l'occasion de ce que nous faisons, pourquoi pas mais aujourd'hui cela se passe au travers d'échanges téléphoniques, au travers de pression, de ce que je subis personnellement, tous les médias de France y compris TF1 sont venus savoir ce que je pensais du Mc Do. Vous avez pu m'entendre sur diverses radios, divers médias. Difficile de vous dire « aujourd'hui, j'ai téléphoné au promoteur pour lui dire M. faut arrêter... S'il y a des choses importantes, on s'adresse à vous M. Ferrandez et on vous dira « réunissez les personnes de votre collectif » et on vous tiendra informé de l'avancement, tout en restant dans le cadre de l'instruction, c'est-à-dire qu'on vous indiquera : s'il y a acceptation, on vous dira le dossier était complet ou alors on vous dira il y a refus pour telle raison parce que nous avons trouvé mais aujourd'hui je ne peux pas vous en dire plus.

M. Ferrandez : pour finir, le 23 novembre étant une date butoir, on aura une information avant ou le 23 novembre sur la finalisation.

M. le maire : avant mais dès que c'est imprimé. C'est-à-dire que c'est quasiment concomitant. Je ne peux pas vous dévoiler l'issue de l'instruction à vous d'abord avant de l'avoir délivrée au pétitionnaire. Le courrier en lettre recommandée partira et vous aurez l'information dans l'immédiateté.

Mme X: avez-vous entendu parler de la rumeur que M. Bricolage s'en irait du Rouret et s'installerait à Roquefort les Pins ? Ce ne serait pas une opportunité aussi pour ce fameux fast food au niveau du stationnement ?

M. le maire : c'est ce qu'on aurait souhaité. J'ai la même rumeur que vous. Je porte les mêmes regrets. Nous avons toujours dit à tous les promoteurs, et je remonte dans les temps très anciens. Avant le casino, existait une usine de plantes à parfum, maintenant il y a Intermarché. C'était déjà une zone industrielle, commerciale. Lorsque nous sommes sollicités par Casino pour agrandir le magasin, nous les invitons à se rapprocher des propriétaires des murs du magasin de bricolage. Il n'y a pas de terrain d'entente. Je ne rentre jamais dans les négociations, ce n'est pas mon domaine et je cherche à éviter car sinon je peux être soupçonné. J'entends des bruits « il prend de l'argent au passage » c'est faux. La rumeur, on la connaît. C'est la même. Ce même promoteur, nous l'avons invité également à se rapprocher. Il nous a dit qu'il n'y a pas de possibilité de terrain d'entente. Je suppose que c'est le prix qui doit le faire reculer.

Mme X : de terrain d'entente pour qu'il puisse récupérer le terrain pour le stationnement, là ce serait idéal pour eux.

M. le maire : stationnement et même ils veulent reconfigurer leur magasin. La volonté de ce magasin de bricolage, il semblerait, qu'ils aient un regard vers des terrains roquefortois.

Mme X : ce serait même signé à ce qu'il paraît.

M. le maire : vous en savez plus que moi. Voilà pour le secteur et ce serait très dommage. J'ai alerté la propriétaire des murs sur ce sujet-là qui n'avait pas l'air inquiète à l'époque. C'est le jeu de la concurrence, c'est le jeu de ces gens qui sont dans la libre entreprise et qui souhaitent s'installer ici plutôt qu'ailleurs.

Mme X : il faut souhaiter que ce soit quelqu'un d'autre qui rachète ce terrain et que ce ne soit pas le fast food qui s'élargit.

M. le maire : on est d'accord.

Mme Hikoum : je voulais savoir si la valeur locative de la commune va augmenter ou baisser due à ce type de restauration. Concernant la circulation, il y a un arrêt de bus, juste à côté, et le petit rond-point qui est en descente ou en côte suivant comment on le prend, souvent les véhicules, les camions, les motos ne s'arrêtent pas à ce petit rond-point. Le chemin des trucs ne circule quasiment tout le long que sur une voie, les gens vont venir se garer là. Comment allons-nous faire ?

M. le maire : vous êtes en train d'anticiper quelque chose qui peut-être n'existera jamais. Je reste dans le domaine du possible. Ensuite vous parlez des valeurs locatives, je ne sais pas ce que cela veut dire pour vous. Vous craignez que l'arrivée d'un Mc Do risque de faire baisser la valeur de votre maison. Je ne le sais pas. On pourrait l'imaginer. Jusqu'à présent, grâce à l'embellissement, aux beautés architecturales qui sont mises en place, on peut considérer que Le Rouret est convoité et aimé, beaucoup aimeraient venir s'y installer parce qu'il est différent, il est accueillant, chaleureux.

Vous parlez de l'abribus, il est la propriété bizarrement du vendeur du terrain au restaurant fast food. Le Département ne s'est jamais saisi complètement de cet abribus. J'ai essayé de convaincre le propriétaire qui a toujours refusé, disant qu'il allait installer en haut une restauration rapide. Pendant des années, on s'y est opposé et puis un jour, est apparu ce restaurant d'extérieur thaïe qui vend aujourd'hui des produits à nos collégiens.

Pour le rond-point, c'est nous qui avons mobilisé pour qu'il existe. Aujourd'hui, pour faire un rond-point, un giratoire conforme, il faudrait 30 m d'emprise au sol, en diamètre, sans compter les trottoirs et auquel cas, il faut démolir des maisons et retravailler l'ensemble. J'avoue que le Département est aussi aujourd'hui en difficultés financières et cela n'arrivera pas.

Est-ce que des gens viendront se garer chez vous, vous habitez donc à proximité. J'espère que le projet ne se fera pas.

Mme Hikoum : ils ne se gareront pas chez moi, j'habite trop loin mais en tous les cas, dans la rue, c'est sûr.

M. le maire : Vous êtes en train d'anticiper quelque chose qui peut-être n'arrivera jamais mais vous avez bien fait d'attirer notre attention parce qu'on n'y avait pas pensé. Ils ont prévu des parkings mais pas suffisamment. On a déjà imaginé qu'il y a des véhicules lourds qui pourraient profiter de ces espaces. Les devoirs de police du maire sont engagés. Si tout devait se passer en notre défaveur, la police municipale interviendrait et sanctionnerait lourdement en amendes tous ceux qui transgresseraient un stationnement abusif ou anarchique.

Mme Y : je voudrais juste avoir une petite précision sur les étapes qui vont arriver. Le 23, qu'est-ce qui se passe si cela ne va pas dans notre sens ? Quelles possibilités nous avons ? Qu'est-ce qui se passe après, c'est un peu flou ?

M. le maire : je vous dresse le scénario. C'est un peu flou, ça l'est pour nous. Un collectif a été créé, je remercie M. Ferrandez mais je ne sais pas ce qu'on peut faire en dehors de prendre une motion en conseil municipal qui s'oppose, en dehors de vous dire que le permis de construire sera passé aux filtres maximum par la commune accompagnée par notre avocat et l'ensemble des services de l'Etat, et tous ceux qui sont sollicités.

Si le permis de construire est conforme de A à Z, je ne pourrai pas opposer un refus parce que je n'en aurai pas le droit, parce que le Tribunal Administratif pourrait rendre immédiatement ce permis à ce pétitionnaire.

Si, en revanche, nous trouvons une faille et j'ai bon espoir, mais c'est comme si je ne vous avais rien dit, à ce moment-là, le permis de construire est refusé. Le porteur de projet peut toujours faire un recours au Tribunal Administratif et à ce moment-là, c'est le juge qui décide. Il décide si oui ce permis de construire est conforme ou si c'est la commune qui a raison. A ce moment-là, il invalide le permis de construire définitivement. Dans ce cas-là, on va avancer vers le découragement souhaité.

Mme Y : La semaine dernière, vous disiez que si le permis était refusé, le promoteur pourrait toujours le redéposer.

M. le maire : vous avez raison, je l'ai dit la semaine dernière. Si nous découvrons une faille qui peut être corrigée, le porteur de projet peut toujours corriger son plan et redéposer un nouveau permis. Je précise qu'il est possible de déposer un permis de construire sur un terrain qui ne vous appartient pas. C'est ensuite au propriétaire du terrain de démontrer que c'est sa propriété mais la personne qui a déposé est détentrice d'un permis de construire. Elle pourrait entamer une construction sur un terrain qui n'est pas à elle.

On est sur des pistes et nous cherchons d'autres moyens, d'autres solutions pour éviter que se réalise une restauration rapide sur le village.

Une personne lance « on va le démonter ! »

M. le maire : comme en Corse !

Mme Z : le PADD ne serait pas une solution suffisante ?

M. le maire : c'est un document prescriptif mais il ne s'impose pas verticalement. Ça invite, ça prescrit mais ce n'est pas opposable directement. Ça dit vers où la commune veut aller mais ce n'est pas opposable. Seul le PLU est opposable.

M. Gendarme : je suis le voisin du futur Mc Do, juste en deçà. Je ne suis pas content du tout. Vous avez parlé tout à l'heure de l'agrandissement de la route entre le rond-point du collège et le petit rond-point de la route d'Opio.

M. le maire : je me suis mal exprimé. J'ai dit si ce projet devait se réaliser, et je ne l'espère pas, il est prévu dans le projet : un trottoir, une piste cyclable. Donc évidemment, c'est simplement par tronçon, comme on fait actuellement. Chaque projet entraîne avec lui la réalisation ou d'un espace partagé ou d'une piste cyclable. Cela ne vous toucherait pas, la portion de voie qui serait concernée par la façade de la propriété en question pourrait s'en trouver modifiée.

M. Gendarme : l'autre souci est les nuisances olfactives, sonores. Je pense que vous avez dû prévoir des restrictions car il existe quand même beaucoup de filtres qui peuvent réduire ces nuisances. Je suis dans le bâtiment, je sais que cela existe. Il faut leur imposer.

M. le maire : d'accord, c'est dans le schéma où on délivrerait positivement. Il est sûr que si cela devait progresser dans le sens d'une sortie positive, on va être très vigilant et on demandera en prescriptions particulières d'assurer la tranquillité. On va tenter, si cela devait aller de l'avant, de refuser le 7j/7, limiter les ouvertures nocturnes car tous les restaurateurs de la commune se plient à cette exigence, etc. Je dis ma marge en termes de droit est étroite mais pas impossible.

M. Gendarme : je suis en deçà, mon voisin, le vendeur laisse tout tomber chez moi, tout ce qui tombe de son talus, je pense qu'ils ont prévu de faire un mur de soutènement ou quelque chose. Ce n'est pas possible que ça continue. Il arrive maintenant que les remblais passent sur le toit de mon garage, tellement cela s'est accumulé.

M. le maire : nous avons interdit la modification du sol dans les 5 mètres de recul par rapport à votre propriété. Cela a été une des obligations. Cela ne veut pas dire que cela favorise l'octroi du permis mais nous avons été soigneux parce que, j'ai sans cesse exprimé l'idée qu'il y avait une personne qui habitait à côté. Normalement dans votre limite de propriété, dans le pire des cas, c'est-à-dire dans le cas d'une délivrance, vous seriez protégé parce que le sol resterait à l'identique de ce qu'il est aujourd'hui.

M. Gendarme : oui mais justement le sol ne m'intéresse pas. C'est ce qui passe au-dessus.

M. le maire : on ne va pas leur demander plus, on espère que cela ne se fasse pas. Est-ce que le propriétaire en question sera enclin, et là on rentre dans le droit privé, à répondre à vos demandes ? C'est un échange que vous devez avoir avec votre voisin immédiat qui normalement devrait vous

respecter et faire en sorte qu'il n'y ait pas des écoulements de terre ou de pierres qui descendent chez vous.

M. Gendarme : c'est surtout enlever ce qui a été accumulé depuis 50 ans. Il y a au moins deux mètres de remblai, jusqu'en haut de mon garage. Tout le talus est remblayé. Le terrain, il faut aller le chercher deux mètres plus bas.

M. le maire : Mesdames, Messieurs, merci de votre soutien. M. Ferrandez, vous vous rapprochez de notre directeur général des services et vous nous aidez autant que possible. A très vite.